

Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **31 (1886)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le matériel peut être traîné sur roues au moyen d'une limonière, ou porté à dos de mulet, sur des bâts peu différents de ceux qui sont employés dans nos batteries de montagne, mais d'un modèle unique pour le chargement de la pièce, de l'affût et des roues.

A chacun des canons de 80 mil., 120 mil. et 155 mil. est joint un deuxième appareil de fermeture à obturateur double avec dispositif pour étoupille obturatrice, semblable à celui du canon de 340 mil. décrit plus haut.



Société des Officiers de la Confédération suisse.

Le Comité de la Société militaire du canton de Genève (section de la Société suisse des officiers) a adressé à ses membres la circulaire suivante :

Genève, février 1886.

Monsieur et cher camarade. — Nous vous adressons ci-jointe la liste des sujets de concours arrêtés par votre Comité à la suite de la décision prise par l'assemblée générale.

Les conditions du concours sont les suivantes :

a) Sont admis à concourir, outre les membres de la Société militaire, tous les officiers suisses en résidence à Genève.

b) Les travaux de concours devront être envoyés avant le 1^{er} octobre 1886, à l'adresse du président de la Société, M. le lieutenant-colonel Rigaud, à Bellevue.

c) Les mémoires devront porter en tête une devise spéciale, répétée sur un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

d) Les mémoires pourront être présentés soit par un seul officier, soit par un groupe d'officiers.

e) Le jury sera nommé plus tard et composé d'après le nombre et la nature des mémoires.

f) Par décision de l'assemblée générale du 11 novembre 1885, une somme de 200 francs sera mise à la disposition du jury pour récompenser, s'il y a lieu, les meilleurs mémoires.

g) La Société militaire se réserve la faculté d'utiliser les mémoires présentés au concours, soit pour ses conférences, soit pour sa bibliothèque, soit pour tout autre objet.

Nous espérons que, cette année, de nombreux travaux viendront de la part des officiers contribuer à la vie et à l'activité de notre Société.

Pour le Comité : *Le Président*, CH. RIGAUD, lieutenant-colonel.

Le Secrétaire, C. BASTARD, capitaine.

N. B. La bibliothèque de la Société est ouverte comme par le passé, tous les samedis, à partir de huit heures. En outre, on peut s'adresser au bibliothécaire, M. le major Redard, 21, quai des Bergues.

Sujets proposés pour le concours de 1886.

I. — Quels sont les devoirs d'un chef de compagnie d'infanterie en temps de guerre, pendant une journée, de la diane à l'extinction des feux ? Dans le courant de la journée, la compagnie est envoyée en reconnaissance contre un village que l'on suppose être occupé par l'ennemi.

II. — Un bataillon genevois est mis sur pied et reçoit l'ordre de se rendre à Bienne par étapes. Quels sont les devoirs du commandant de bataillon ?

Entrée au service, étapes, marches, prescriptions communes aux divers cantonnements.

III. — Montrer quels changements la tactique a subis par suite du perfectionnement des armes. — Artillerie. — Infanterie.

IV. — Discussion sur les différents modes qu'une batterie peut employer pour prendre position avant et après le combat dans différentes hypothèses tactiques.

V. — Faire le plan d'une fortification de campagne (ayant existé ou imaginaire), avec le relevé du terrain environnant ; indiquer la garnison. Quelles seront les forces nécessaires pour l'attaque et les moyens à employer ?

VI. — Confection d'un manuel d'éducation militaire propre à renforcer chez les sous-officiers les sentiments de l'autorité et de la dignité de leur grade (peut être traitée collectivement).

VII. — Description d'un des quatre fronts de la frontière suisse, comprenant :

1° La description géographique générale de l'ensemble de la région.

2° a) La description orographique et hydrographique détaillée ;

b) La description des voies ferrées, routes et passages ;

c) Un aperçu sommaire des ressources en cantonnements, vivres et moyens de transport ;

3° De courtes conclusions stratégiques relatives à l'importance des principaux points, et des lignes et bases d'opération dans l'offensive et la défensive.

N. B. Les croquis sont recommandés.

VIII. — Du choix, du recrutement et de l'instruction des quartiers-maitres.

IX. — Histoire des événements militaires qui ont eu lieu dans les environs immédiats de Genève, à partir de (et y compris) l'évacuation de cette place par les troupes françaises en 1813, jusqu'à la fin des Cent-Jours.

N. B. La cinquième question pourrait être traitée conjointement par des officiers d'artillerie et du génie.

Le *comité central* fait savoir qu'après entente avec le président de la commission des concours, M. le général Herzog, le délai pour la remise des travaux est prolongé jusqu'au 15 mars prochain.

SECTION VAUDOISE

La *section vaudoise* a eu sa réunion annuelle de délégués samedi 27 février, à Lausanne. Le comité a été reconstitué comme suit :

Président, M. le lieutenant-colonel Favéy; membres, MM. Boiceau, lieutenant-colonel; Vuagniaux, capitaine d'infanterie; Vuichoud et Ruffieux, capitaines d'artillerie.



Société fédérale de Sous-Officiers.

Pour compléter les quelques renseignements que nous avons donnés dans notre numéro de novembre 1885 sur cette société, nous extrayons du rapport de son comité sur la fête fédérale des sous-officiers à Fribourg, 18, 19 et 20 juillet 1885, les rapports des jurys des divers concours qui ont eu lieu pendant cette fête. En voici le texte :

*Rapport du président des jurys de la fête fédérale
des sous-officiers.*

Le nombre des concourants a donc été de 151, se divisant de la manière suivante :

| | | | |
|----------------|--------------------------------|----|--------------|
| 1 ^o | Concours de pointage | 37 | concourants. |
| 2 ^o | » de conduite et harnachement | 12 | » |
| 3 ^o | » d'estimation des distances . | 45 | » |
| 4 ^o | » d'escrime | 21 | » |
| 5 ^o | » d'équitation | 30 | » |

Je ne puis m'empêcher de déplorer que ces chiffres ne soient pas plus forts, il serait à désirer que chaque sous-officier puisse prendre part au concours et rivaliser de zèle, de connaissance et d'adresse; les concours eux-mêmes pourraient être plus nombreux et comprendre toutes les parties du service. Ainsi, un concours de commandement serait fort à sa place et devrait être introduit, car l'instruction des recrues se faisant par les sous-officiers, il est pour eux très important de bien savoir les instruire et les commander, le mouvement bien commandé étant à moitié exécuté.

Le concours d'estimation des distances, fréquenté par 45 concourants, a été un pas en avant et il a prouvé que beaucoup était à faire dans cette branche, car après trois ou quatre estimations assez justes, le même sous-officier faisait un écart de 200 et même de 300 mètres. Favoriser l'appréciation des distances est, pour la Société des sous-officiers, un vrai devoir.